

LIGNE TÉLÉPHONIQUE D'URGENCE : 1-888-2891-911

LA PRÉSENTE FICHE SANTÉ SÉCURITÉ A ÉTÉ PRÉPARÉE EN CONFORMITÉ AVEC LA NORME AMÉRICAINE DE PROBLÈMES DE COMMUNICATION OSHA 29 CFR 1910.1200. SELON CETTE NORME, CE PRODUIT PEUT ÊTRE CONSIDÉRÉ ÊTRE UN PRODUIT CHIMIQUE DANGEREUX. (SE RÉFÉRER À LA CLASSIFICATION OSHA DE LA SECTION 1) CETTE INFORMATION DOIT ÊTRE AFFICHÉE DANS LES LIEUX DE TRAVAIL POUR RAISONS DE SÉCURITÉ. LES DANGERS D'EXPOSITION DE LA COMMUNAUTÉ, SI EXISTANTS, CONSTITUE UN AUTRE CHAPITRE.

I – IDENTIFICATION DU PRODUIT

Nom du produit :	CARTOUCHES POUR OUTILS À CHARGES DÉTONANTES
Synonymes :	Balles à poudre pour outils, cartouches pour outils, balles de calibre .22, .25 et .27 pour outils, cartouches détonantes, cartouches blanches et/ou booster
Famille chimique :	Sans objet
Formule :	Sans objet
Description :	Les balles à poudre pour outils contiennent un paquetage de papier en sandwich qui n'est pas dangereux
Classe de danger :	Explosifs
N° de révision :	2
Date de révision :	1-1-2001
N° de sécurité Olin :	00055.0001

II – DONNÉES SUR LE COMPOSANT

Composition du produit

Comprend les composants suivants :

COMPOSANT	POURCENTAGE	PRODUIT	PRODUIT N° de code
A) enveloppe	75-85 %	Série laiton 2xxx	BPE.020000
B) Propulseur	7-13 %	poudre sans fumée	DPE.090000
C) Mélange/poudre d'amorçage	4-7 %		
D) Bourre de papier	0,5-2 %		

Des informations additionnelles peuvent être obtenues de Olin pour toute partie d'intérêt. Indiquez le n° code de produit applicable, le cas échéant.

Tous les pourcentages de composition indiqués ci-dessous sont basés sur le produit complet.

A) Enveloppe

Nom chimique (n° CAS)	Cuivre			
Numéro CAS :	7440-50-8			
Plage de pourcentage :	50-60 %			
Dangers selon 29 CFR 1910.1200 :	Oui (sous forme de poussières ou de fumées)			
Norme d'exposition :	OSHA (LEP)		ACGIH (VLE)	
	ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³
TWA :	S/O	1 (poussières, brouillard) 0,1 (fumées)	S/O	1 (poussières, brouillard) 0,2 (fumées)
	PLAFOND :	Aucun	Aucun	Aucun
	STEL :	Aucune	Aucune	Aucune

Nom chimique (n° CAS)	Zinc				
Numéro CAS :	7440-66-6				
Plage de pourcentage :	15-30 %				
Dangers selon 29 CFR 1910.1200 :	Oui (sous forme de poussières ou de fumées)				
Norme d'exposition :	OSHA (LEP)		ACGIH (VLE)		
	ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³	
Sous forme d'oxyde de zinc	TWA :	S/O	15 (poussières totales) 5 (poussières respirables/fumées)	S/O	10 (poussières) 5 (fumées)
	PLAFOND :	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
	STEL :	Aucune	Aucune	Aucune	10 fumées

B) Propulseur

Nom chimique (n° CAS) :	Nitrocellulose
Numéro CAS :	9004-70-0
Plage de pourcentage :	7-13 %
Dangers selon 29 CFR 1910.1200 :	Oui
Norme d'exposition :	Aucune d'établie

Nom chimique (n° CAS) :	Nitroglycérine				
Numéro CAS :	55-63-0				
Plage de pourcentage :	0,5-2 %				
Dangers selon 29 CFR 1910.1200 :	Oui				
Norme d'exposition :		OSHA (LEP)		ACGIH (VLE)	
		ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³
	TWA :	S/O	Aucune	0.05	0.46 (peau)
	PLAFOND :	0,2	1,0 (peau)	Aucun	Aucun
STEL :	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	

Nom chimique (n° CAS) :	Phtalate de dibutyle				
Numéro CAS :	84-74-2				
Plage de pourcentage :	0,5-2 %				
Dangers selon 29 CFR 1910.1200 :	Oui				
Norme d'exposition :		OSHA (LEP)		ACGIH (VLE)	
		ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³
	TWA :	S/O	5	S/O	5
	PLAFOND :	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
STEL :	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	

C) Mélange/poudre d'amorçage

Nom chimique (n° CAS) :	Cuivre			
Numéro CAS :	7440-50-8			
Plage de pourcentage :	0-5 %			
Norme d'exposition :	Voir Cuivre ci haut			

Nom chimique (n° CAS) :	Zinc			
Numéro CAS :	7440-66-6			
Plage de pourcentage :	0-2 %			
Norme d'exposition :	Voir Zinc ci haut			

Nom chimique (n° CAS) :	Styphnate de plomb				
Numéro CAS :	15245-44-0				
Plage de pourcentage :	0-1 %				
Dangers selon 29 CFR 1910.1200 :	Oui				
Normes d'exposition : pour plomb inorganique (voir 29 CFR 1910.1025)		OSHA (LEP)		ACGIH (VLE)	
		ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³
	TWA :	S/O	0,05	S/O	0,05
	PLAFOND :	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
	STEL :	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
NIVEAU D'INTERVE NTION	Aucun	0,03	Aucun	Aucun	

Nom chimique (n° CAS) :	Nitrate de baryum				
Numéro CAS :	10022-31-8				
Plage de pourcentage :	0-1 %				
Dangers selon 29 CFR 1910.1200 :	Oui				
Normes d'exposition : composés de baryum solubles (As Ba)		OSHA (LEP)		ACGIH (VLE)	
		ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³
	TWA :	S/O	0,5	S/O	0,5
	PLAFOND :	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
	STEL :	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

D) Bourre de papier

Produit non dangereux

III – PRÉCAUTIONS DE MANIPULATION ET ENTREPOSAGE SÉCURITAIRE

NE PAS INGÉRER. ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU, LES YEUX ET LES VÊTEMENTS. EN CAS DE CONTACT DE LA PEAU OU DES YEUX, LAVER À L'EAU.

CONDITIONS D'ENTREPOSAGE :

ENTREPOSER DANS DES LIEUX BIEN AÉRÉS, SECS ET FRAIS ET GARDER LE PRODUIT ÉLOIGNÉ DE TOUTE SOURCE D'ALLUMAGE. NE PAS ENTREPOSER À UNE TEMPÉRATURE SUPÉRIEURE À :
Sans objet
NE PAS SOUMETTRE AUX IMPACTS MÉCANIQUES.

STABILITÉ ET COMPATIBILITÉ DU PRODUIT :

LIMITE DE DURÉE D'ENTREPOSAGE :	25-30 Ans
MATÉRIAUX INOMPATIBLES POUR L'ENTREPOSAGE OU LE TRANSPORT :	Acides, Explosifs et oxydants de classe A et B.

IV – DONNÉES PHYSIQUES

Apparence :	Cartouche de laiton cylindrique
Point de gel :	Sans objet
Point d'ébullition :	Sans objet
Température de décomposition :	Sans objet
Densité :	Sans objet
Masse volumique apparente :	Sans objet
pH @ 25° C :	Sans objet
Pression d'émanations @ 25° C :	Sans objet
Solubilité dans l'eau :	Sans objet
Volatiles, pourcentage par volume :	Sans objet
Taux d'évaporation :	Sans objet
Densité d'émanations :	Sans objet
Poids moléculaire :	Sans objet
Odeur :	Aucune
Coefficient de distribution huile/eau :	Sans objet

V – EXIGENCES À PROPOS DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELS

Protection individuelle pour utilisation quotidienne du produit :

Protection des voies respiratoires :	Non requise pour manipulation normale.
Aération :	Pas de mesures autres que l'aération normale.
Protection pour la peau et les yeux.	Porter des lunettes de sécurité.

Caractéristiques des équipements (le cas échéant) :

Type de respirateur :	Normalement non requis.
Type de vêtements protecteurs : (Ceci comprend : gants, bottines, tablier, survêtement protecteur.)	Normalement non requis.

VI – INFORMATION SUR LES DANGERS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION

Données d'inflammabilité :

Explosif :	Oui
Inflammable :	Sans objet
Combustible :	Sans objet
Pyrophorique :	Non
Point d'éclair :	Sans objet
Température d'auto allumage :	Aucune donnée disponible
Limites d'inflammabilité sous pression et température ambiantes normales (Pourcentage dans l'air par volume) :	LIE – sans objet; LSE – sans objet

Classe NFPA nominale :

Non établie

Classe HMIS nominale :

Risque pour la santé :	0
Inflammabilité :	2
Réactivité :	4

Agent d'extinction :

Vaporisation d'eau. Remarque : ne pas obtempérer avec les flammes si l'incendie a atteint la cargaison. Arroser à partir de postes contrôlés à distance.

Techniques de combat d'incendie et commentaires :

Pour les informations sur les équipements de protection à utiliser pour combattre les incendies, référez-vous à la Section XI.

VARIA : si les flammes atteignent la cargaison, évacuez toutes les personnes présentes, incluant le personnel de réponse d'urgence dans un rayon de 500 à 800 m du foyer d'incendie.

VII – INFORMATION DE RÉACTIVITÉ

Conditions sous lesquelles ce produit pourrait être instable :

Température au dessus de :	Aucune donnée disponible
Choc ou impact mécanique :	Oui (selon l'ingrédient détonateur)
Décharges électriques (statiques) :	Oui (selon l'ingrédient détonateur)
Varia :	LA CARTOUCHE PEUT S'AMORCER SI L'ENVELOPPE EST PERCÉE OU ENDOMMAGÉE
Polymérisation dangereuse :	Ne se produira pas
Matériaux incompatibles :	Acides et solutions caustiques
Décomposition dangereuse :	Oxydes d'azote, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes de plomb, poussières ou fumées de plomb
Autres conditions à éviter :	Cartouches situées dans un champ électromagnétique de grande puissance (postes radar)

Sommaire de la réactivité :

Explosif :	Oui
Oxydant :	Non
Pyrophorique :	Non
Peroxyde organique :	Non
Réaction à l'eau :	Non

VIII – PREMIERS SOINS

Yeux

Pas une entrée sujette à se produire en temps que cartouche.

Peau

Pas une entrée sujette à se produire en temps que cartouche.

Ingestion

Pas une entrée sujette à se produire en temps que cartouche.

IX – TOXICOLOGIE ET INFORMATIONS DE SANTÉ

Entrées d'absorption

La nature physique de ce produit fait des entrées d'absorption normales non sujettes à se produire. Une petite quantité de particules inhalables peut être dégagée lorsque la cartouche est détonnée.

Énoncés et propriétés d'avertissement

LES PARTICULES DÉGAGÉES APRÈS LA DÉTONNATION PEUVENT ÊTRE NOCIVES SI INHALÉES.

Données de réponse seuil des sens humains

Seuil odorant :	Aucune donnée disponible
Seuil d'irritation :	Aucune donnée disponible
Danger immédiat pour la santé ou la vie :	La concentration IDLH n'a pas été établie pour ce produit.

Signes, symptômes et effets d'exposition :

Inhalation

Aigu :	<p>L'inhalation du propulseur irritera les muqueuses du nez, de la bouche, de la gorge et les poumons. Une dilatation des vaisseaux sanguins accompagnée d'une baisse de la pression sanguine et de céphalées, la cyanose et un état de confusion peut résulter de la nitroglycérine. Les céphalées peuvent être sévères et peuvent durer de quelques heures à plusieurs jours.</p> <p>Elles débutent typiquement dans la région frontale, annoncées par une sensation de chaleur et de tension crânienne et peut se propager jusque dans la nuque. Des nausées, vomissements et douleurs abdominales peuvent également se produire.</p>
Chronique :	<p>Aucun effet supplémentaire a été rapporté ou est connu autre que ceux décrits pour l'exposition par inhalation aiguë. Ce produit est une cartouche scellée et le propulseur n'est pas exposé. Il est considéré que la nature physique du produit, le faible pourcentage de son propulseur et son utilisation préviendrait l'inhalation d'une quantité suffisante de propulseur et du développement de ces symptômes chroniques et/ou aigus.</p>

Peau

Aigu :	<p>Une exposition dermique au propulseur peut causer de l'irritation qui se résorberait rapidement après le lavage de la peau sans dommage permanent.</p> <p>Des effets additionnels seraient similaires à ceux décrits pour l'exposition d'inhalation aiguë.</p>
Chronique :	<p>Aucun effet supplémentaire a été rapporté ou est connu autre que ceux décrits pour l'exposition par inhalation aiguë.</p> <p>Ce produit est une cartouche scellée et le propulseur n'est pas exposé.</p> <p>Il est considéré que la nature physique du produit, le faible pourcentage de son propulseur et son utilisation préviendrait l'inhalation d'une quantité suffisante de propulseur et du développement de ces symptômes chroniques et/ou aigus.</p>

Yeux

<p>Une irritation peut se produire dû à l'inflammation de la membrane conjonctive. Tout symptôme ne causerait pas de troubles permanents de la vision.</p> <p>Il est considéré que cet effet ne se produirait pas à cause de la nature physique du produit, du faible pourcentage du propulseur et de l'utilisation de ce produit.</p>
--

Ingestion

Aigu :	Irritation au tract gastro-intestinal. Des effets additionnels seraient similaires à ceux décrits pour l'exposition d'inhalation aiguë. Aucun effet supplémentaire a été rapporté ou est connu autre que ceux décrits pour l'exposition par inhalation aiguë.
Chronique :	Il est considéré que la nature physique du produit, le faible pourcentage de son propulseur et son utilisation préviendrait l'ingestion et le développement de ces symptômes chroniques et/ou aigus.

Troubles médicaux aggravés par l'exposition :

Aucun rapporté ou connu.

Interaction avec d'autres produits chimiques qui augmentent la toxicité

Aucun rapporté ou connu.

Toxicologie animale

Toxicité aiguë

Inhalation LC 50 :	Aucune donnée disponible
Dermique LD 50 :	Aucune donnée disponible
Orale LD 50 :	Aucune donnée disponible
Irritation :	N'est pas un irritant pour la peau ou les yeux en temps que cartouche.

Toxicité aiguë d'organe cible

La nitroglycérine produira la dilatation des vaisseaux sanguins et une baisse de la pression sanguine, ce qui peut affecter le cœur. Il a également été démontré qu'elle cause le phénomène de méthémoglobinémie (cyanose). Il est considéré que la faible concentration de nitrocellulose et de nitroglycérine ainsi que la nature physique du produit préviendrait l'occurrence de ces symptômes seulement par l'exposition à celui-ci.

Toxicité chronique d'organe cible

Il n'y a pas d'effets rapportés ou connus dus à l'exposition répétée à ce produit.

Cancérogénicité

Ce produit n'est pas connu ou n'a pas été rapporté comme étant cancérogène par toute source d'information, incluant l'IARC, l'OSHA, la NTP ou l'EPA. Le plomb est classé comme cancérogène par l'IARC et l'EPA. Basé sur la nature physique du produit et de son utilisation, il est considéré que le danger de cancer est insignifiant par exposition seule au produit.

Mutagénicité

Ce produit n'a pas été rapporté ou n'est pas connu être mutagénique.

Toxicité aquatique

Aucune donnée pour ce produit. Les composants séparés sont les suivants : Nitrocellulose : Les poissons ne sont pas affectés par la nitrocellulose jusqu'à une concentration de 1 000 mg/l.

X – INFORMATION DE TRANSPORT

CE MATÉRIEL EST RÉGLEMENTÉ PAR LE MINISTÈRE AMÉRICAIN (DOT) COMME ÉTANT UNE MATIÈRE DANGEREUSE.

Description DOT relevée du tableau des matières dangereuses 49 CFR 172.101 :

Terrestre (U.S. DOT) :	Cartouches, dispositifs détonants, 1.4S UN0323, PG II
Eau (IMO) :	Même que terrestre
Air (IATA/ICAO) :	Même que terrestre
Étiquette/Pancarte de danger :	Explosif 1.4S
Quantité rapportable :	Aucune d'établie
Guide d'urgence :	114
Commentaires particuliers :	TERRESTRE - Pour la re-classification ORM-D, voir 49 CFR 173.63
	AIR - 25 kg par emballage pour appareils passagers; 100 kg par emballage pour appareils cargo.

XI – PROCÉDURES EN CAS DE FUITE OU DE DÉVERSEMENT

POUR TOUS LES ACCIDENTS DE TRANSPORT, APPELEZ CHEMTREC AU 1- 800 424 9300.

Quantité rapportable : (Par 40 CFR 302.4) - Comme nitroglycérine 10#, Phtalate dibutyle 10#

Procédures en cas de migration de déversement :

Ce produit constitue un danger d'explosion lorsque impliqué dans un incendie ou exposé à la chaleur, la friction, les impacts etc. Retirez toute source d'allumage.	
Dégagement d'air :	Sans objet
Dégagement d'eau :	Sans objet
Déversement terrestre :	Éteindre toutes les sources d'allumage, pas de flambeaux indicateurs ou ne pas fumer dans l'aire dangereuse. Placer dans des contenants DOT appropriés pour disposition ultérieure.

Résidus de déversement :

Disposer selon les directives sous la Section XII, DISPOSITION DE REBUTS.

Protection individuelle pour les situations d'urgence de combat d'incendie et de déversement :

Aucune protection additionnelle autre que celle définie dans la Section V (en cas d'incendie, utilisez les équipements de combat d'incendie normaux, incluant un appareil respiratoire autonome (ARA). La caractéristique de danger physique de ce produit est : Explosif.

XII – DISPOSITION DE REBUTS

Si ce produit devient un rebut, il comblera le critère de rebut dangereux de la définition 40 CFR 261 et aurait le numéro de rebut dangereux de l'EPA, D003.

Si ce produit devient un rebut, il sera un rebut dangereux assujéti aux restrictions de disposition terrestre de la clause 40 CFR 268 et devra être géré en conséquence.

VARIA : Désactivation

DES PRÉCAUTIONS DOIVENT ÊTRE PRISES POUR PRÉVENIR LA CONTAMINATION DE L'ENVIRONNEMENT PAR UTILISATION DE CE MATÉRIEL. L'UTILISATEUR DE CE MATÉRIEL A LA RESPONSABILITÉ DE DISPOSER DES MATÉRIAUX NON UTILISÉS, DES RÉSIDUS ET DES CONTENANTS EN CONFORMITÉ AVEC TOUTES LES LOIS ET RÈGLEMENTS FÉDÉRAUX, PROVINCIAUX ET LOCAUX EN CE QUI CONCERNE, LE TRAITEMENT, L'ENTREPOSAGE ET LA DISPOSITION DES REBUTS DANGEREUX ET NON DANGEREUX.

XIII – INFORMATIONS D'ÉTAT RÉGLEMENTAIRES ADDITIONNELLES

Loi de contrôle des substances toxiques :

Les composés de ce produit font partie de la liste d'inventaire de la loi de contrôle des substances toxiques.

Énoncé 65 de la loi californienne de 1986 « California Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act » :

MISE EN GARDE : Ce produit contient une quantité détectable de produit(s) chimique(s) connu(s) par l'État de la Californie à causer le cancer et/ou des défauts congénitaux ou autres sévices de reproduction.

Loi « Superfund Amendments and Reauthorization Act Title III » :

CATÉGORIES DE DANGER, SELON 40 CFR 370.2 :

RISQUE POUR LA SANTÉ : Aucun

PHYSIQUE : Échappement soudain de pression

Exigences d'avis du fournisseur, selon 40 CFR 372.45 :

Aucune d'établie

Planification d'urgence et droit de connaître de la communauté, selon 40 CFR 355, APP. A :

Substance extrêmement dangereuse – Quantité seuil de planification : Aucune d'établie

XIV – INFORMATIONS ADDITIONNELLES

ÉTAT DE RÉVISION DE FICHE SANTÉ SÉCURITÉ : Nouveau format et regroupement. Adresse et numéro de téléphone révisés.

XV – RÉFÉRENCES PRINCIPALES

1. Lee, Cheng-Chun, et al., Mammalian Toxicity of Munition Compounds : Phase I. Acute Oral Toxicity, Primary Skin and Eye Irritation, Dermal Sensitization, and Disposition and Metabolism. Rapport NTIS (ADB011150), National Technical Information Services, Springfield, VA. Report No. 1, July 22, 1975.

L'INFORMATION DE LA PRÉSENTE FICHE SANTÉ SÉCURITÉ DEVRAIT ÊTRE PRÉSENTÉE À TOUS CEUX QUI UTILISENT, MANIPULENT, ENTREPOSENT, TRANSPORTENT OU SERONT AUTREMENT EXPOSÉS À CE PRODUIT. CETTE INFORMATION A ÉTÉ PRÉPARÉE POUR GUIDER LES INGÉNIEURS INDUSTRIELS À LA CONCEPTION DES INSTALLATIONS, POUR LA GESTION DES OPÉRATIONS GÉNÉRALES AINSI QUE POUR LES PERSONNES TRAVAILLANT DANS CET ENVIRONNEMENT ET MANIPULANT CE PRODUIT. OLIN CROIT QUE CES INFORMATIONS SONT FIABLES ET À JOUR AU MOMENT DE L'ÉMISSION, SANS TOUTEFOIS GARANTIR QUELLES LE SONT. DE PLUS, SI CETTE FICHE SANTÉ SÉCURITÉ DATE DE PLUS DE TROIS ANS, VOUS DEVRIEZ APPELER OLIN AU NUMÉRO INDIQUÉ CI-DESSOUS POUR VOUS ASSURER QUE CE BULLETIN EST LA DERNIÈRE ÉDITION.

MSDS Control Group
Olin Brass and Winchester, Inc.
427 North Shamrock Street
East Alton, IL 62024-1197
Numéro de téléphone : (618) 258-3507
www.winchester.com
olinmsds@corp.olin.com